

239^e RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

22 mai 2026 | 9 h – 16 h (HAR) | Réunion hybride

En personne : The Westin Calgary, Calgary, AB | Zoom

Résolutions découlant de l'adoption des motions

(Sous réserve d'une vérification ultérieure du procès-verbal de la réunion par le conseil)

Point de l'ordre du jour	Résultat	N°	Résolution
1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour	Adoptée	2026-05-1D	QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que le président soit autorisé à modifier l'ordre des discussions.
2 Ordre du jour de consentement	Adoptée	2026-05-2D	QUE les points 2.1 à 2.5 de l'ordre du jour de consentement soient approuvés.
6.1 Élection du président élu ou de la présidente élue	Adoptée	2026-05-3D	QUE le conseil nomme le chef de la direction d'Ingénieurs Canada et l'organisme de réglementation d'accueil, l' Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta, comme scrutateurs pour l'élection du président élu de 2026, et que les bulletins de vote soient détruits par les scrutateurs après l'élection.
6.2 Nomination du Comité des ressources humaines 2026-2027	Adoptée	2026-05-4D	QUE le conseil, sur recommandation du Comité RH, nomme les administrateurs suivants au Comité RH 2026-2027 : a) Marlo Rose b) Anjum Mullick c) Christopher Chahine (au cas où une des personnes ci-dessus serait élue au poste de président élu ou présidente élue)
8.1 Administrateurs et administratrices du conseil, subordonnés directs, Conseiller du Groupe des chefs de la direction et membres du personnel	Adoptée	2026-05-5D	QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil, le chef de la direction d'Ingénieurs Canada, les présidents du BCAPG et du BCCAG, le Conseiller du Groupe des chefs de la direction auprès du conseil, le secrétaire général, la gestionnaire, Gouvernance et Services aux conseil et le dirigeant principal des finances
8.2 Administrateurs et administratrices du conseil et chef de la direction	Adoptée	2026-05-6D	QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.
8.3 Administrateurs et administratrices seulement	Adoptée	2026-05-7D	QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil.